

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



DOMAINE :

COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2017 / 20

VOIRIE

ARRETE DU MAIRE

SOUS-DOMAINE :

Le Maire de la Commune de MONTBRUN DES CORBIERES,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU les articles R 1, R 10 ET R 225 du Code de la Route ;

REGLEMENTATION

CONSIDERANT qu'à l'occasion des travaux de goudronnage de la voirie pour la CCRLCM réalisés par la société COLAS;

CONSIDERANT que de gros engins de chantier vont être utilisés;

CONSIDERANT que des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés;

OBJET

ARRETE

**INTERRUPTION
TEMPORAIRE DE
STATIONNEMENT
ET DE
CIRCULATION**

**Calade pl.
Gautier, Rue
de l'église et
Imp. de l'horloge**

ARRETE

Article 1:

Le stationnement et la circulation de tous véhicules, automobiles, camions, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes seront interrompus:

du mardi 02 Mai 2017 à 08h00 pour une durée de 3 semaines jusqu'à la fin des travaux prévue le 19 mai 2017.

Article 2 :

Les travaux seront effectués en **trois phases successives** sur les rues suivantes:

- 1) **Calade depuis la place Jean Gautier**
- 2) **Rue de l'Eglise** (sur la portion allant de l'escalier au croisement avec la rue du Château
- 3) **Impasse de l'Horloge**

Article 3 :

Afin de faciliter l'intervention des secours, l'espace interdit devra être aménagé de manière à pouvoir laisser passer un véhicule d'urgence à tout moment.

Article 4 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lézignan ou le **Garde Champêtre** de la Commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté

DATE DE LA
DECISION :

27/04/2017

DATE DE
L'AFFICHAGE :

28/04/2017

A MONTBRUN DES CORBIERES Le **27/04/2017**

**Le Maire,
Claude BOUTET.**



Ampliation sera faite à :

Brigade de Gendarmerie de Lézignan-Corbières
Centre des Sapeurs-Pompiers de Lézignan-Corbières.

Arrêté non soumis à l'obligation de transmission suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2009-1401 du 17 novembre 2009 article 1 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité. Modification de l'article L 2131-2 du CGCT.